

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PV n°2025/003

Membres en exercices : 12

Présents : 9

Procurations : 1

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix avril à 19h, le Conseil municipal de la Commune de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2025

Membres présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, FRADET Olivier, MONCOSI Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

Membres absents : BUZZINO Nathalie, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, ZANETTI Julien

Procuration : BUZZINO Nathalie à FRADET Olivier

Secrétaire de séance : BEAUD Edvine

Le quorum étant atteint à 19h00, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

N° d'ordre	N° délibération	Points de l'ordre du jour
1	2025/017	Approbation du Procès-Verbal du 17 mars 2025
2	2025/018	Détermination des taux de taxes
3	2025/019	Budget Communal
4	2025/020	Budget Photovoltaïque
5	2025/021	Réhabilitation des ralentisseurs Route de Drudas et Route de Verdun
6		Points et questions diverses

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour aux conseillers :

1° Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2025

2° Détermination des taux de recettes fiscales

3° Budget Communal

4° Budget Photovoltaïque

5° Points et questions diverses

Monsieur Roland MORU demande de rajouter un point ; il s'agit d'une délibération pour la réhabilitation de ralentisseurs car pour pouvoir faire une convention avec le département et faire avancer le dossier il faut délibérer.

Monsieur le Maire demande si les conseillers sont d'accord ; ils acceptent.

Le point 5 sera donc le suivant : « Réhabilitation des ralentisseurs Route de Drudas et Route de Verdun »

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

Lecture faite, et sans remarques et questions des conseillers présents, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal présenté ;

Après lecture du procès-verbal par le Maire ;

Après en avoir délibéré, et voté à la majorité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 7 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, CUQ Christian, MONCOSI Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse

- Contre – 1 ;

- Procuration : BUZZINO Nathalie

- Abstention – 2 ;

- Présents : FOUCART Gauthier, FRADET Olivier

DELIBERE

Article 1 :

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI



La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



2. Détermination des taux de taxes

Monsieur le Maire explique qu'il a été décidé en conseil municipal de ne pas augmenter les taxes dans la mesure où c'est dans la dernière année de mandat. Cela laissera la possibilité aux prochains élus de le faire s'ils le souhaitent.

Par contre par rapport à 2024, il y a une augmentation des bases ; cela fait une répercussion de 6 851 € de plus de recettes fiscales.

Il demande aux Conseillers s'ils ont des questions et s'ils sont d'accord pour maintenir les mêmes taux.

Monsieur le Maire rappelle les taux en question :

- Taxe Foncière bâtie : 38,60 %
- Taxe Foncière non bâtie : 78,40 %
- Taxe d'habitation : 11,33 %

Mairie de Le Burgaud 1 place de la Mairie- 31330 Le Burgaud

Tél : 05 61 82 67 26 courriel : mairiedeleburgaud@orange.fr

Monsieur Gauthier FOUCART demande lors de quel conseil municipal, ce point a été discuté.

Monsieur le Maire répond que c'est une proposition de la commission budget et non du conseil municipal, il s'est trompé.

Monsieur Gauthier FOUCART indique qu'ils avaient décidés auparavant d'augmenter les taxes chaque année ; Monsieur Olivier FRADET est d'accord avec lui et Madame Edvine BEAUD précise qu'effectivement ils avaient prévu de petites augmentations tous les ans.

Monsieur Olivier FRADET explique qu'ils avaient décidés d'augmenter tous les ans un peu pour éviter une grosse augmentation d'un coup ; Monsieur Gauthier FOUCART précise d'1 ou 2 %.

Monsieur le Maire dit que c'est juste une proposition de ne pas augmenter car c'est la dernière année de mandat.

Monsieur Gauthier FOUCART demande pourquoi les coefficients correcteurs ont encore augmentés cette année. Monsieur le Maire pense qu'ils font des ajustements. Au moment de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ; cela s'est traduit pour les communes par une perte de ressources qui est compensé à l'euro près par le transfert à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés et cela a démarré en 2021. Au niveau d'une commune, le montant transféré de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'est pas nécessairement équivalent au montant de la taxe d'habitation perdue. Il peut être supérieur, pour les communes surcompensées ou inférieur pour les communes sous-compensées ; notre commune était surcompensée.

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près au montant de taxe d'habitation supprimée, un mécanisme d'équilibrage a été mis en place et qui neutralise les sous ou surcompensation, appelé coefficient correcteur. Toutes les communes sont concernées et cela est révisable tous les ans.

Monsieur Gauthier FOUCART dit que dans ce cas-là, le tableau envoyé il y a 3 ans n'est pas du tout bon alors.

Monsieur Olivier FRADET indique qu'il n'a pas compris un point ; sur la note de synthèse il est écrit 10,66 % pour la taxe d'habitation alors que sur le document fourni par les impôts il est inscrit 11,33 %.

Monsieur le Maire dit que c'est une erreur et qu'il faut prendre en compte les 11,33 % pour le vote.

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1363 B sexies ;

Considérant les produits issus de l'état n°1259 du Trésor Public ;

Après en avoir délibéré, et voté à la majorité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 9 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, CUQ Christian, FRADET Olivier, MONCOSI Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse
- Procuration : BUZZINO Nathalie

- Contre – 0 ;

- Abstention – 1 ;

- Présents : FOUCART Gauthier

DELIBERE

Article 1 :

Les taux des taxes sont fixés comme suit :

- Taxe Foncière bâtie : 38,60 %
- Taxe Foncière non bâtie : 78,40 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale : 11,33 %

Mairie de Le Burgaud 1 place de la Mairie- 31330 Le Burgaud

Tél : 05 61 82 67 26 courriel : mairiedeleburgaud@orange.fr

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'informer la population par voie d'affichage.

Article 3 :

L'état 1259 est annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



3. Budget Communal

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2025 qui doit se voter par chapitre.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) : **4 000 €** (c'est tout ce qui concerne les études d'implantation, la modification et révision des documents d'urbanisme)

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées (y compris opérations) : **11 138 €** (AC négative des Hauts-Tolosans notamment par rapport aux charges d'urbanisme)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (y compris opérations) : **474 236,70 €** il s'agit des projets de la commune pour 2025 (réfection de la chambre de l'appartement municipal, places de parking PMR de la salle des fêtes, porte d'entrée PMR de la Mairie, étanchéité du toit terrasse de l'école, remplacement d'une porte de l'école, restauration des façades de l'église, plafond de la sacristie dépeignage, ombrière photovoltaïque de l'école (uniquement la structure du bâtiment pas les panneaux ni les onduleurs), le terrassement plus la création de l'aire de jeux pour les enfants et en outillage le ramasseur d'herbes pour le tracteur tondeuse.

Madame Carroussel a mis en évidence le fait que la commune a fait passer **45 937 €** de factures en dépenses de fonctionnement qui aurait dû selon elle passer en dépenses d'investissement. De ce fait, Madame Carroussel et Madame Cadret ont permis de rajouter cette partie-là d'un montant de 45 937 € en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer le FCTVA ce qui va générer à peu près 6 000 ou 7 000 € de TVA qui ne seront pas versées en 2025 mais en 2026.

Total des dépenses d'équipement : 489 374,70 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées (remboursement capital des emprunts)

Chapitre 27 : autres immobilisations financières (avance sur photovoltaïque car il n'y a pas assez sur le budget photovoltaïque pour payer l'ensemble des panneaux pour l'ombrière et des onduleurs)

Total des dépenses financières : 39 250 €

Chapitre 45 : opérations pour compte de tiers (travaux pour compte de tiers sur départementale ralentisseurs Route de Verdun et Route de Drudas ainsi que des ralentisseurs prévus Route de Belleserre et un plateau traversant au Padouenc qui est une zone accidentogène et à risques par rapport à l'arrêt de bus) : **71 000 €**

Chapitre 041 : opérations patrimoniales (ralentisseurs) ; ce sera aussi inscrit en recette d'investissement au chapitre d'opérations pour compte de tiers ; c'est donc une opération nulle mais qui enregistre au niveau du patrimoine les ralentisseurs.

Il faut aussi ajouter aux dépenses le déficit d'investissement antérieur reporté voté au CFU d'un montant de **14 501,98 €**

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES : 685 126,68 €

Monsieur Gauthier FOU CART revient sur le fait que des factures ont été passées en fonctionnement et non en investissement l'année dernière ; cela avait été fait pour ne pas « plomber » encore plus l'investissement qui était déjà dans le négatif de 14 000 €. C'était un choix délibéré de procéder comme cela afin de se donner une marge pour cette année. Il dit à **Monsieur le Maire** que c'est important d'expliquer ce choix, qui était volontaire, et la raison de cette décision.

Monsieur le Maire explique que Madame Carroussel a conseillé de le réinscrire afin de récupérer la FCTVA. **Monsieur Gauthier FOU CART** dit qu'il est d'accord sur le fait de le réinscrire l'année d'après et ils l'ont déjà fait précédemment. **Monsieur le Maire** lui dit que cela peut se faire seulement sur accord de la trésorière et que cette fois-ci la somme était vraiment importante.

Monsieur Gauthier FOU CART insiste sur le fait que c'est un choix délibéré de la commune de procéder comme cela en 2024 sinon le déficit aurait atteint plus de 50 000 €.

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 : subventions d'investissement à venir (alarme, amendes de police, etc...) : **47 600 €**

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées ; il s'agit de l'emprunt que la commune compte faire et qui permettra de pouvoir équilibrer le budget en investissement : **282 656 €**

Total des recettes d'équipement : 330 256 €

Chapitre 10 : FCTVA et taxe d'aménagement **16 086 €**

Excédents de fonctionnement capitalisés : **14 501,98 €**

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : **1 250 €**

Le total des recettes financières serait de **31 837,98 €** avec les chapitres d'opérations pour le compte de tiers (que l'on retrouve aussi au chapitre 45 des dépenses d'investissement) pour un montant de **71 000 €**.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 433 093,98 €

Il faut ajouter à cela un virement de la section de fonctionnement prévu d'un montant de **228 322,70 €** et une opération d'ordre transférée entre sections d'un montant de **23 710 €**.

Ce qui fait un total des recettes d'ordre d'investissement de **252 032,70 €** avec un total de **685 126,68 €**, ce qui équilibre la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement :

011 : charges à caractère général (eau, énergie, assainissement, carburant, fournitures d'entretien, de petit équipement, etc...) : **354 810 €**

012 : charges de personnel et frais assimilés : **382 500 €** il n'y a pas les indemnités d'élus dedans évidemment

Atténuation de produits : **400 €** il s'agit de l'exonération dégrèvement des jeunes agriculteurs

Autres charges de gestion courante en **65** : **66 475 €** ; il s'agit des intérêts d'emprunts

Ce qui fait un **total des dépenses de gestion courante de 804 185 €**

Charges financières en **67**, il s'agit de titres annulés pour **4 900 €**.

Monsieur le Maire précise s'être trompé en **65** ; il ne s'agit pas des intérêts d'emprunts mais des indemnités des élus, service incendie, participation CCAS et subvention associations.

Les charges financières sont en **66** et il s'agit des intérêts d'emprunts pour un montant de **4 900 €** et en **67** les charges spécifiques donc les titres annulés pour un montant de **320 €**.

68 : dotations aux provisions d'un montant de **936 €**

023 : virement à la section d'investissement d'un montant de **228 322,70 €**

Opérations d'ordre transférée entre sections d'un montant de **23 710 €**.

Ce qui fait un total des dépenses d'ordre de fonctionnement de **252 032,70 €**

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES : 1 062 373,70 €

Recettes de fonctionnement :

70 : produits de services (RPI, concessions cimetière, compensation agence postale, convention Belleserre, etc...) pour **106 600 €**

73 : impôts et taxes **45 089 €**

731 : fiscalité locale **266 793 €**

74 : dotations et participations **199 940 €**

75 : autres produits de gestions courante **30 000 €**

77 : produits spécifiques **45 937 €**

Total des recettes réelles de fonctionnement : 694 609 €

Résultat reporté ou anticipé : **367 764,70 €** qui équilibre le budget de fonctionnement.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES : 1 062 373,70 €

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 9 ;

- Présents : BEAUD Edvine, MORU Roland, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, FRADET Olivier, MONCOSI Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse
- Procuration : BUZZINO Nathalie

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Budget Primitif Communal 2025 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI



La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



4. Budget Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Photovoltaïque 2025 qui se présente par chapitre :

Dépenses d'exploitation :

011 : charges à caractère général 1 000 €

012 : charges de personnel frais assimilés 2 100 €

Total des dépenses de gestion des services : 3 100 €

69 : impôts sur les bénéfices et assimilés 58 €

Total des dépenses réelles d'exploitation : 3 158 €

023 : Virement à la section d'investissement de 4 507,92 €

042 : opérations d'ordre transfert entre sections 8 151,19 €

Total des dépenses d'ordre d'exploitation : 12 659,11 €

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES : 15 817,11 €

Recettes d'exploitation :

70 : ventes de produits fabriqués 8 555 €, il s'agit de la production d'électricité.

042 : opération d'ordre transfert entre sections 1 150,98 €

Total : 9 705.98 €

Résultat reporté : 6 111.13 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES : 15 817,11 €

Dépenses d'investissement :

21 : immobilisations corporelles 25 336,89 € il s'agit de la partie onduleurs photovoltaïques du projet des ombrières pour l'école

040 : opération d'ordre transfert entre sections 1 150,98 €

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES : 26 487,87 €

Recettes d'investissement :

16 : emprunts et dettes assimilées 5 000 € il s'agit de la partie de l'emprunt fait par la commune qui sera allouée aux onduleurs du projet ombrières photovoltaïques pour l'école.

021 : virement de la section d'exploitation 4 507,92 €

040 : opération d'ordre transfert entre sections 8 151,19 €

Total général : 17 659,11 €

Solde d'exécution reporté : 8 828,76 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES : 26 487,87 €

Monsieur Olivier FRADET demande si sur le projet ombrières il y aura des subventions ; Monsieur le Maire lui répond que sur le photovoltaïque il y a très peu de chances.

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 9 ;

- Présents : BEAUD Edvine, MORU Roland, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, FRADET Olivier, MONCOSI Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse
- Procuration : BUZZINO Nathalie

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le Budget Primitif Photovoltaïque 2025 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



5. Réhabilitation des ralentisseurs Route de Drudas et Route de Verdun

Monsieur Roland MORU informe les conseillers qu'il est urgent d'approuver les devis de DELAMPLE VRD afin de procéder à la réhabilitation des ralentisseurs de Route de Drudas et de Route de Verdun.

À ce jour, les demandes ont été faites pour conventionner et réaliser les travaux mais le Département demande une délibération. Chose qui avait été pour les premiers ralentisseurs mais pas pour ceux-là.

Madame Maryse VISSIE demande si ce sera des coussins berlinois comme auparavant ; **Monsieur Roland MORU** lui répond que non ce sera de vrais ralentisseurs comme ceux devant la salle des fêtes et l'école et ils seront aux normes.

Il présente au Conseil Municipal les deux devis pour un montant total de **20 540.77 € TTC**.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur Olivier Santalucia d'avoir demandé ces devis.

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 10 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, MORU Roland, FOUCART Gauthier, CUQ Christian, FRADET Olivier, MONCOSI Anaïs, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse
- Procuration : BUZZINO Nathalie

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

D'approuver les devis proposés par DELAMPLE VRD

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de financer cet équipement en investissement et prévoir la dépense au budget.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



Mairie de Le Burgaud 1 place de la Mairie- 31330 Le Burgaud

Tél : 05 61 82 67 26 courriel : mairiedeleburgaud@orange.fr



Monsieur Christian CUQ demande combien de temps cela va prendre pour les ralentisseurs ? **Monsieur Roland MORU** dit que tout est prêt. **Monsieur le Maire** précise que cela dépend de la date des commissions départementales et **Monsieur Roland MORU** ajoute que la convention est faite mais qu'il manquait la délibération qu'ils ont prises ce soir.

Monsieur le Maire indique que c'est une histoire de procédure et de dates de commissions, il n'y en a pas forcément tous les mois. **Monsieur Christian CUQ** trouve que sur notre commune c'est long par rapport aux autres petites communes alentour qui sont équipées de différents systèmes de sécurité routière.

Madame Maryse VISSIÉ explique que sur la commune de Puységur, ils ont installé des chicanes ; **Monsieur Christian CUQ** était pour ce système sur notre commune mais on lui avait dit que ce n'était pas possible car la voie n'était pas assez large. **Monsieur le Maire** précise qu'il n'a jamais dit que ce n'était pas possible mais sur route départementale ; il y a des procédures et des règles à respecter.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



6. Points et questions diverses :

- Chiens errants :

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'un chien errant est entré dans la propriété de son père en « défonçant » le grillage et il a mordu son fils qui a essayé de le faire partir. Il a commencé à s'occuper des problèmes de chiens errants mais là il s'en chargera lui-même car cela le touche personnellement. Il ajoute qu'il faut se rendre compte qu'il y a un vrai risque par rapport aux enfants avec les chiens errants.

Monsieur Gauthier FOUCART précise que la mairie a déjà reçu 3 mails à ce sujet donc cela n'est pas arrivé que chez lui.

Madame Edvine BEAUD dit que durant le carnaval il y avait déjà eu un problème avec ce chien qui avait essayé de mordre des enfants et elle avait appelé les gendarmes.

Monsieur le Maire dit que la seule solution aujourd'hui c'est la convention avec la SPA mais pour cela il faut que ce soit un agent qui attrape le chien donc il faut qu'il soit formé et qu'il ait l'équipement pour.

Sinon, il faut faire appel à une entreprise privée souvent très éloignée et le temps que les personnes arrivent les chiens ne sont plus là.

Monsieur Christian CUQ dit qu'il faudrait aller voir les propriétaires pour les mettre devant leurs responsabilités. **Monsieur le Maire et les adjoints** répondent que cela a déjà été fait à plusieurs reprises.

Il va falloir étudier plusieurs possibilités pour trouver une solution adéquate et pérenne.

- Entretien autour du City Stade :

Monsieur Thierry TORTEL demande qui a tondu autour du City Stade ; **Monsieur Gauthier FOUCART** lui répond les agents. Il dit qu'ils n'ont pas ramassé l'herbe ; on lui répond d'aller le dire aux agents directement mais qu'ils n'ont pas encore le ramasseur d'herbes qui est prévu au budget.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- Remerciements :

Monsieur Olivier FRADET profite du conseil pour remercier les agents techniques, **Monsieur Olivier Santalucia** et **Monsieur Frédéric Beaudouin** d'avoir remis en place les cailloux au lotissement du Vignadis.

Monsieur le Maire remercie **Madame Marjorie Dursapt** car elle fait beaucoup d'efforts pour la mairie ; elle effectue beaucoup de tâches même trop. Ils sont plusieurs autour de la table à en pouvoir en témoigner.

Monsieur Gauthier FOUCART dit qu'il faut aussi remercier les personnes qui sont venus aider pour le budget ; **Monsieur le Maire** dit qu'effectivement il a fait venir **Madame Evelyne Mélac** pour aider sur la comptabilité et les payes et **Madame Marie-Lys Ufferte**, une secrétaire de mairie vacataire afin d'apporter son aide.

Monsieur Gauthier FOUCART demande le coût pour la mairie. **Monsieur le Maire** répond que cela coûte 35 € de l'heure c'est de la vacation mais il n'a pas encore le total.

- Dépôt de plainte :

Madame Maryse VISSIÉ demande où s'en est par rapport aux jeunes qui ont jeté les cailloux et démonté le pont.

Monsieur Roland MORU explique avoir déposé plainte et les personnes reconnus vont être entendus ; il y a eu 3 mineurs de reconnus. Aujourd'hui, cela est entre les mains de la justice.

- Adressage obligatoire :

Monsieur le Maire explique que la démarche concernant l'adressage obligatoire a commencé ; il a eu une réunion avec la Poste avec **Madame Stéphanie Struraro**. **Monsieur Roland MORU** suit aussi le dossier. Il y aura aussi de l'adressage sur certains bâtiments communaux.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD



Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le



ID : 031-213100936-20250612-2025_022_D-DE